



Vic-Fezensac, le 30 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé : Le Conseil Départemental s'engage pour assurer l'offre de soins du bassin de vie de Vic-Fezensac

Dès septembre 2022, le Conseil Départemental du Gers a choisi d'anticiper le départ des médecins libéraux vicois : en effet, le secteur comptait 8 médecins généralistes il y a encore quelques années, et seule l'une d'entre eux envisageait de maintenir son activité en 2024.

Bien que la santé ne soit pas une compétence départementale, le Conseil Départemental du Gers reste un acteur majeur dans la lutte contre la désertification médicale.

Suite à un diagnostic territorial réalisé par un cabinet spécialisé, le Département a pu déterminer les secteurs où la carence en terme de sécurité sanitaire est particulièrement inquiétante.

C'était le cas de Vic-Fezensac. Le Département a donc répondu à l'urgence, en installant son second Centre Territorial de Santé fin 2022, au sein de la maison de santé communale, avec le concours de la Maire, Barbare Neto.

Une cohabitation libéral / public au service de la population, avec aujourd'hui 4 médecins généralistes salariés par le Conseil Départemental (soit 3,2 équivalents temps plein) qui interviennent en complément de la médecine libérale.

La demande est telle, qu'ils ont accepté d'intervenir également au sein des deux Ehpad vicois afin d'assurer autant que possible le suivi des résidents sans médecin traitant.

Les 4 médecins salariés s'efforcent d'absorber au mieux la totalité des demandes du bassin de vie de plus de 12 000 habitants, notamment en organisant des plages de soins non programmées pour répondre aux urgences.

À ce jour, c'est plus de 4 000 consultations réalisées par les médecins du Centre Territorial de Santé de Vic-Fezensac.

Le Département continue ses démarches de recrutement grâce aux deux dispositifs de santé que sont, le Centre Départemental de Santé et #DITES32, afin d'attirer des médecins sur les secteurs en grande difficulté, et répondre à l'urgence locale.

« Chaque habitant du bassin de vie pourra prétendre à un médecin référent. L'ambition du Conseil Départemental est claire : ne laisser aucun patient sans médecin. Un objectif que nous tiendrons. » - Jérôme Samalens, Vice-Président du Conseil Départemental référant de la lutte contre la désertification médicale.